

Le 23 avril 2015

[Traduction]

Personnes âgées

M. Fitch: Je vais aider le premier ministre à se souvenir de certaines choses qu'il a oubliées. Le 20 juin 2014, à Moncton, le premier ministre et son entourage sont arrivés à l'AGA de la coalition des personnes âgées. L'assemblée a eu lieu à la résidence Peoples Park Tower sur le boulevard St. George. Plus précisément, elle s'est déroulée dans la salle Rose. J'espère que cela lui ravivera peut-être la mémoire.

Le premier ministre avait effectivement parlé plus tôt que prévu parce qu'il était pressé de se rendre à l'Île-du-Prince-Édouard pour une autre activité. La candidate libérale, qui est maintenant ministre du Développement social, figurait parmi les personnalités politiques présentes. Vous ne devinez jamais qui était là dans l'entourage du premier ministre. C'était le ministre des Finances. Le premier ministre nous dirait-il quels autres membres de son Cabinet et de son caucus étaient présents à la rencontre?

L'hon. M. Gallant : Je me souviens très bien du discours. En effet, comme cela a déjà été dit, le ministre Melanson et la ministre Rogers assistaient aussi à l'assemblée. La députée Monique LeBlanc était présente. Un grand nombre de nos candidats étaient aussi présents. Il s'agissait d'une belle occasion de pouvoir parler avec les personnes âgées et de discuter de notre engagement à vouloir les appuyer le mieux possible.

Je me souviens très bien du discours, dans lequel j'ai parlé de mes grands-parents, en dépit du procès-verbal que la militante, Cecile Cassista, a remis hier au chef de l'opposition. J'ai parlé de mes grands-parents plus que de mes parents parce que j'ai habité avec eux et que j'ai observé à quel point il était difficile pour les personnes âgées de joindre les deux bouts. Elles doivent compter chaque sou jusqu'au dernier. Étant donné que mes grands-parents souffraient de la maladie d'Alzheimer et de la maladie de Parkinson, ma famille et moi avons certainement fait de notre mieux pour les appuyer pendant leurs derniers jours.

Voilà de quoi j'ai parlé pendant l'activité. J'ai dit très clairement que, si mes collègues et moi formions le gouvernement, nous continuerions à aider de notre mieux les personnes âgées, et c'est exactement ce que nous faisons.

M. Fitch : Je pense que les termes révélateurs sont « de notre mieux ». Le premier ministre a certainement dévié par rapport à cela, car il a fait des choix. Il a choisi de dépenser de l'argent dans d'autres secteurs et de prendre de l'argent des personnes âgées. Nous savons que la députée de la circonscription de Moncton-Sud-Ouest, de notre côté de la Chambre, et Sue Stultz, l'ancienne ministre du Développement social, étaient présentes, et elles se souviennent de l'histoire au sujet des grands-parents et des parents. C'est très bien, mais elles se souviennent aussi du fait que le premier ministre a effectivement dit qu'il ne toucherait pas aux actifs des



personnes âgées.

Je me demande si le premier ministre... Il a maintenant eu 24 heures pour repenser aux propos qu'il a tenus. Au départ, il nous a dit de présenter un document écrit et que les gens d'en face feraient des observations à ce sujet. Nous avons maintenant présenté un document écrit. Encore une fois, il s'agit du procès-verbal de l'AGA. J'espère que le premier ministre n'insinue pas que l'association a inventé le procès-verbal de l'AGA, car le procès-verbal indique précisément qu'il ne touchera pas aux actifs. Ayez l'obligeance de dire aux personnes âgées que vous êtes désolé. Vous avez fait une promesse et vous l'avez brisée.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Dans les discours que j'ai prononcés pendant la campagne électorale, dans notre plateforme et dans les discussions que nous avons eues avec les gens en faisant du porte-à-porte, nous n'avons aucunement donné l'impression que nous n'allions pas faire des changements pour nous permettre de relever nos défis financiers. Cela ne fait aucun doute ; nous avons très clairement dit que nous avons des décisions difficiles à prendre.

[Traduction]

J'ai déjà indiqué très clairement dans les réponses que j'ai données au député d'en face que, pendant mes discours, lors de la campagne électorale et dans notre plateforme, je n'ai jamais dit que je ne demanderais pas aux gens qui sont davantage en mesure de payer de contribuer un peu plus. Voilà qui comprendrait les gens dans les foyers de soins. Je n'ai jamais dit que ce ne serait pas le cas.

J'ai effectivement dit que nous protégerions les personnes les plus vulnérables. J'ai bel et bien dit que nous veillerions à ce que nos politiques soient progressives. J'ai effectivement dit que nous prendrions des décisions difficiles pour assainir nos finances afin d'être en mesure d'offrir dans notre belle province des programmes sociaux solides comme l'éducation, les soins de santé et les soins aux personnes âgées pour de nombreuses années à venir.

M. Fitch : Voilà qui commence à être un peu exagéré. Je répète que le premier ministre a promis aux personnes âgées de ne pas toucher à leurs actifs. La salle comptait 100 personnes qui l'ont entendu le dire. Des gens de notre côté de la Chambre s'y trouvaient aussi. Des députés qui siègent à la Chambre l'ont entendu le dire.

Il faudrait que je fasse marche arrière et que j'approuve les propos que Norbert Cunningham a tenus plus tôt cette semaine. Il a dit que le gouvernement dirigé par le premier ministre Gallant avait brisé le peu de confiance qu'il avait bâti auprès de la population et il a demandé pourquoi quiconque croirait encore le premier ministre. Je suis convaincu qu'aucune personne âgée n'accorde d'importance aux affirmations du premier ministre actuel ni de ses ministres, d'ailleurs. Ils sont coupables par association.



Il n'y a qu'une façon — et nous essayons d'aider — pour le premier ministre de regagner la confiance et de rétablir sa crédibilité à cet égard. C'est d'admettre la vérité, d'admettre le fait qu'il a dit qu'il ne toucherait pas aux actifs. Il faut qu'il présente ses excuses aux personnes âgées et qu'il repense toute la politique visant la ponction des actifs des personnes âgées. Annulez la politique et faites d'autres choix qui constitueront de meilleures options pour le Nouveau-Brunswick en ce qui a trait aux actifs des personnes âgées.

L'hon. M. Gallant : J'ai été très clair. S'il y a une citation ou s'il y a un extrait de ce que j'ai dit, je serai plus que disposé à apporter des précisions à cet égard. Toutefois, j'ai indiqué très clairement que, pendant mes discours et, encore une fois, dans la plateforme de notre parti, nous n'avons jamais indiqué que nous ne demanderions pas aux personnes qui peuvent se le permettre de payer un peu plus. J'ai répondu à la question à maintes et maintes reprises.

Je comprends que les gens n'aiment pas vraiment faire confiance aux politiciens. C'est regrettable. Les choses sont ce qu'elles sont, et nous ferons de notre mieux pour montrer aux gens du Nouveau-Brunswick que nous travaillons fort en leur nom et que nous respecterons les promesses que nous leur avons faites. Nous ferons de notre mieux.

Je comprends pourquoi les gens du Nouveau-Brunswick ne font pas confiance aux politiciens. Pendant quatre ans, ils ont vu le député d'en face siéger du côté du gouvernement.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Le gouvernement précédent a brisé chacune des promesses qu'il avait faites. Les gens d'en face ont dit qu'ils créeraient des emplois. Leur gouvernement est le seul en 40 ans à ne pas l'avoir fait. Ils ont dit qu'ils assainiraient les finances publiques. Ils n'ont respecté aucune des promesses qu'ils avaient faites en matière de réduction du déficit.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Les gens d'en face n'ont pas amélioré la vie des gens du Nouveau-Brunswick. Pour notre part, nous ferons notre possible pour y arriver.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Fitch : Encore une fois, le premier ministre ne décrit pas les faits tels qu'ils sont vraiment. Il dit qu'aucune des promesses faites par l'ancien gouvernement n'a été tenue, mais je sais pertinemment — et chaque parlementaire de ce côté-ci le sait pertinemment — que ce n'est pas du tout le cas.



En parlant de confiance et du premier ministre qui dit que les choses sont ce qu'elles sont, encore une fois, la situation se perpétue en raison du premier ministre, car il a affirmé une chose et, maintenant, il en fait une autre. Il a affirmé une chose devant une centaine de personnes âgées. Il a affirmé une chose devant un certain nombre de membres du Cabinet, d'anciens membres du Cabinet et de parlementaires qui sont ici, à l'Assemblée législative. Maintenant, il fait exactement le contraire. S'il veut regagner une partie de la confiance qu'il a perdue, il n'a qu'à admettre les propos qu'il a tenus, présenter ses excuses et repenser la politique en question.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, j'ai répondu à cette question à plusieurs reprises. S'il y a une citation que les parlementaires du côté de l'opposition aimeraient que je clarifie, je serais heureux de le faire.

[Traduction]

Je dois m'élever contre ce que dit le député d'en face au sujet du gouvernement précédent. Il essaie certainement de réécrire l'histoire. Il n'a certainement pas une très bonne mémoire. Il est très clair que les trois principes clés, les trois promesses importantes que le gouvernement précédent a faites, ont été enfreints. Les gens d'en face ont dit qu'ils équilibreraient le budget en quatre ans. Ha. Malheureusement, cela ne s'est pas produit. Ils ont dit qu'ils mettraient l'accent sur la création d'emplois.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Leur gouvernement est le seul en 40 ans à ne pas avoir enregistré de gain net d'emplois pendant son mandat. Lorsque les gens d'en face ont été élus en 2010, ils ont dit qu'ils n'augmenteraient pas les taxes et impôts, mais ils ont enregistré la plus importante hausse de taxes et d'impôts de l'histoire de notre province. Nous n'avons aucune leçon à recevoir du député d'en face.

Si le député d'en face me fournit une citation, j'apporterai des précisions au sujet de celle-ci. Nous n'avons pas besoin de demander la même chose aux parlementaires du côté de l'opposition, car nous avons vu leur plateforme en 2010 et nous avons observé les promesses qu'ils ont brisées, celles-ci étant écrites noir sur blanc.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre.

M. Fitch : Encore une fois, nous voyons que le premier ministre est acculé au pied du mur. Il devient maintenant agressif, il s'exprime et essaie de réécrire l'histoire, comme il l'a dit lui-même.



En réponse à la question précédente, il a dit chacune des promesses. Maintenant, il revient à trois promesses importantes. Encore une fois, son Cabinet s'est porté à sa défense. Ses simples parlementaires, qui sont en grande partie oubliés dans l'ensemble du dialogue actuel, se portent à sa défense.

Entrons dans le vif du sujet. Si le premier ministre n'entend pas respecter la Chambre, s'il n'entend pas respecter la période des questions, s'il s'esquive et lance des affirmations, soit que le tout n'a pas été consigné... Le tout a été consigné lors de l'assemblée générale annuelle d'une association. Le premier ministre remet en question l'intégrité des gens qui y étaient parce qu'il veut protéger son intégrité, laquelle il a perdue.

Le premier ministre acceptera-t-il de présenter les prévisions budgétaires de Développement social à la Chambre? Tenons un vrai débat au sujet des choix que le gouvernement actuel a faits et de l'incidence que ces choix ont eue sur la population du Nouveau-Brunswick. Présentons ici aussitôt que possible les prévisions budgétaires de Développement social.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Nous serons très contents de présenter les prévisions budgétaires de Développement social à l'Assemblée législative. Le tout aura lieu très bientôt. Nous avons hâte de parler aux gens du Nouveau-Brunswick de toutes les décisions difficiles que nous avons prises et des investissements stratégiques que nous avons réalisés dans le cadre du budget afin de faire croître l'économie, de créer des emplois et d'aider les familles aux prises avec des difficultés dans la province. Nous avons très hâte de le faire et nous sommes très enthousiastes à l'idée de pouvoir apporter des précisions au sujet de beaucoup de chiffres.

Encore une fois, j'ai répondu à maintes reprises à la question. J'ai indiqué très clairement que je n'avais jamais dit dans un discours que je ne demanderais pas aux gens qui peuvent payer un peu plus de le faire. Ce n'était pas mentionné dans notre plateforme. Ce n'était pas mentionné dans les discours que j'ai faits avant ou pendant la campagne. Si quelqu'un souhaite me montrer une citation ou un extrait de propos que j'ai tenus qui donnerait une impression différente, c'est avec plaisir que j'y apporterai des précisions.

Cela étant dit, je dois m'élever contre ce que le député d'en face a dit. Lorsque les gens d'en face étaient au pouvoir, ils ont indiqué très clairement qu'ils équilibreraient les comptes, qu'ils y arriveraient sans augmenter les taxes ni les impôts et qu'ils créeraient aussi des emplois. Ils n'ont accompli aucune de ces trois choses ; nous n'avons donc aucune leçon à recevoir du député d'en face.

M. Fitch : Vous pouvez recevoir une leçon des personnes âgées, cela ne fait aucun doute. On nous a appris à respecter les aînés.

La bande d'en face ne prévoit même pas équilibrer le budget pendant son mandat. Nous allons encore demander au premier ministre de s'engager à présenter mardi prochain les prévisions



budgétaires de Développement social. Tirons l'affaire au clair afin que nous puissions de nouveau discuter des questions qui sont importantes pour les personnes âgées qui nous regardent. Elles sont atterrées par le fait que le premier ministre nie ce que de nombreuses personnes l'ont entendu dire.

Le premier ministre s'engagera-t-il à présenter mardi prochain les prévisions budgétaires de Développement social à l'Assemblée législative afin que nous puissions tirer l'affaire au clair? Merci.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Ce n'est pas moi qui établis l'horaire de l'étude des prévisions budgétaires. Chaque ministère vient répondre aux questions de l'opposition concernant notre budget, qui vise à aider davantage les familles et à créer de l'emploi. Bien sûr, le ministère du Développement social va venir à la Chambre très bientôt pour participer à cet exercice.

[Traduction]

J'aimerais prendre un moment pour rappeler à l'opposition les mesures sur lesquelles nous avons concentré nos efforts pendant nos 200 premiers jours au pouvoir. Les gens de l'opposition rabâchent que, selon eux, nous n'avons pas travaillé très fort.

Nous avons indiqué très clairement que nous avons un plan pour créer des emplois. Nous avons réduit le taux d'imposition applicable à la petite entreprise. Nous nous sommes assurés de contribuer à former une main-d'oeuvre qualifiée dans la province grâce à la création du Fonds d'emploi pour les jeunes, au lancement d'une stratégie d'alphabétisation, à l'élaboration d'un plan d'éducation et à l'augmentation du salaire minimum. Nous veillons à ce que l'éducation postsecondaire soit plus abordable en éliminant la contribution parentale et la contribution du conjoint. Nous avons aussi augmenté le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises et renouvelé les fonds pour le Nord et pour la région de Miramichi. Voilà comment nous avons concentré nos efforts sur les emplois.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

Fermeture d'écoles

M. Crossman : Mardi soir, la collectivité de Dorchester a reçu de bonnes nouvelles du conseil d'éducation du district scolaire Anglophone East. À mon avis, il s'agit d'un sursis pour l'école. Les gens ont bien sûr été avisés qu'il pourrait en être autrement la prochaine fois. Voilà ce que réclament toutes les collectivités dont l'école fait l'objet d'un examen dans le cadre de la politique 409.

J'aimerais demander au ministre de l'Éducation s'il a réfléchi à la demande présentée au nom des gens qui veulent agir pour que leur école fasse partie de l'avenir de leur collectivité. En leur nom,



je demande au ministre d'avoir l'obligeance d'annuler la fermeture définitive d'écoles jusqu'à ce qu'un plan d'éducation de 10 ans soit établi et mis en oeuvre.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Tout d'abord, j'aimerais remercier le député de Hampton pour sa question. Après presque 7 mois au sein du gouvernement, je commençais à me poser des questions sur l'importance accordée par l'opposition à l'éducation. Alors, vraiment, je vous envoie un merci sincère.

Cela étant dit, nous avons eu des discussions intéressantes sur la politique 409, qui a été longuement discutée. Il y a eu beaucoup de consultation pour en arriver à la création de cette politique. Cette politique a un avantage, soit celui d'impliquer les gens des collectivités. Par exemple, dans le cas de Dorchester, nous venons de voir que les gens ont été consultés ; ensuite, le conseil d'éducation de district a pris une décision.

Comme je l'ai déjà mentionné lorsque nous avons eu un débat au sujet de la politique 409, des critères très précis doivent être considérés. C'est un processus qui nécessite au moins trois consultations publiques, donc nous voyons ici quelque chose qui fonctionne très bien. Je prévois maintenir ce processus.

[Traduction]

M. Crossman : J'ai assisté à beaucoup de réunions et j'ai écouté ce que les gens disaient. Il importe de se souvenir que, d'abord et avant tout, les gens du gouvernement croient en la fermeture d'écoles, mais pas en ce qu'il y a de mieux pour les enfants, particulièrement en ce qui concerne les jeunes enfants. Les gens sont préoccupés par leur collectivité. J'en ai visité beaucoup. Ils sont aussi préoccupés par les répercussions négatives et les coûts à long terme qu'entraîne la fermeture de leur école. Je sais que le ministre envisage la fermeture des écoles à Coles Island et à Pennfield et de la Lorne Middle School. Une fois que le ministre aura décidé du sort des écoles mentionnées, expliquera-t-il quelle importance il accordera aux torts qui pourraient être causés aux collectivités visées?

L'hon. M. Rousselle : Comme je l'ai déjà dit, la politique 409 contient des critères très précis. J'ai l'intention d'examiner ces critères et de veiller à ce que soit suivi le processus habituel. Il m'incombe de le faire. J'examinerai tous les différents critères. Je veillerai à ce que le processus ait été suivi comme il doit l'être. Je tiens à rassurer le député de Hampton que je suivrai la politique 409 de façon très, très rigoureuse. Merci.

M. Crossman : Je suis convaincu que le fait de tenir entre ses mains le sort de notre collectivité constitue un lourd fardeau à porter. Voilà pourquoi j'espère que le ministre trouvera des façons de dire oui aux collectivités concernées, plutôt que des raisons de dire non par le truchement de la politique 409.



Le bien-être des jeunes enfants constitue l'autre élément qui, je l'espère, pèsera dans la décision du ministre. Il est tout simplement impossible que les longues périodes de déplacement et distances à parcourir conviennent à de jeunes enfants, voilà qui ne fait aucun doute. Le ministre possède-t-il des preuves ou des documents de référence qui prouveraient que le fait de passer deux ou trois heures par jour dans un autobus scolaire n'aura pas d'effets néfastes à long terme sur les enfants?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je vais répéter ce que j'ai dit. D'ailleurs, je vous remercie encore pour la question, car cela me donne l'occasion de préciser certaines choses.

Les différents éléments qui sont inclus dans la politique 409 sont très clairs, et j'ai l'obligation de m'assurer qu'ils sont considérés. J'invite le député de Hampton à relire la politique 409 pour qu'il comprenne exactement quelle est ma mission. Cette dernière est de m'assurer que nous avons effectivement respecté les différents critères. Donc, les consultations publiques doivent avoir été tenues, comme prévu. La seule chose que je dois faire, c'est chercher à voir si tous ces éléments ont été considérés. Cela nous permet de nous assurer qu'il y a eu équité en matière de procédure dans la façon de faire.

Alors, j'invite encore une fois le député de l'opposition et tous ses collègues à relire très attentivement la politique 409, qui exprime exactement ce qui doit être fait. Je le répète, cette politique est excellente, et nous allons continuer à l'appliquer. C'est d'ailleurs une politique qui a été appliquée de nombreuses fois...

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Système de transport collectif

M. Coon : Plus tôt cette semaine, le gouvernement fédéral a publié l'inventaire des émissions de polluants pour le Canada, lequel comprend les émissions du Nouveau-Brunswick. Depuis 1990, nos émissions de carbone provenant de la production d'électricité diminuent en raison du prix élevé du pétrole qu'il nous faut payer. Nous éliminons progressivement le pétrole pour produire de l'électricité, ce qui constitue une bonne nouvelle.

Toutefois, nos émissions provenant des transports augmentent et représentent maintenant le tiers de nos émissions de carbone au Nouveau-Brunswick. Voici ma question pour le premier ministre : Quelle mesure prendra-t-il pour réduire les niveaux élevés de pollution causée par le carbone provenant du secteur des transports?

L'hon. M. Kenny : Comme vous le savez, nous revenons tout juste du Sommet de Québec sur les changements climatiques. Au Nouveau-Brunswick, le fait de chercher des façons de réduire nos



émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air est un enjeu qui retient notre attention. Nous travaillons à un grand nombre de questions avec le ministère de l'Énergie et le secteur des transports afin d'améliorer nos routes.

En fait, il y a quelques semaines, j'ai accueilli ici dans la province un symposium sur les véhicules électriques pour permettre aux experts de la province et de l'ensemble du Canada de parler des façons dont nous pouvons améliorer le secteur des transports.

Hier, c'était le Jour de la Terre. Nous avons fait des déclarations à la Chambre afin de promouvoir une utilisation efficace des transports collectifs. Nous examinons un grand nombre de secteurs pour lutter contre les changements climatiques dans la province. Je travaillerai avec le député d'en face sur certaines de ses idées. Il s'agit d'un bon échange...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Coon : En 2014, M. Yves Bourgeois de UNBSJ a publié un rapport au sujet des coûts liés à la dépendance à l'automobile au Nouveau-Brunswick. En raison de notre système rudimentaire de transport collectif, il en coûte plus cher pour travailler ici que dans le reste du Canada. Les personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick consacrent 17 % de leur revenu au transport, comparativement à 11 % pour les personnes à faible revenu ailleurs au Canada. Pourquoi? Parce qu'il y a très peu de solutions de rechange au transport automobile. Voilà pourquoi nous générons 5 millions de tonnes de gaz à effet de serre provenant des transports.

J'ai rencontré deux personnes qui ont déménagé au Nouveau-Brunswick pour le travail et qui n'avaient jamais possédé de véhicule auparavant, mais qui disent ne pas avoir eu le choix d'acheter un véhicule en raison d'un réseau de transport en commun inadéquat.

Le premier ministre créera-t-il un fonds spécial afin d'investir dans le transport collectif, lequel serait financé par des frais minimales imposés sur les importations de combustibles fossiles destinées à la province?

L'hon. M. Kenny : Par le passé, nous avons cherché de nombreux moyens dans la province, particulièrement dans les régions rurales... En fait, il y a quelques années, à Bathurst, j'ai travaillé de concert avec un certain nombre de parties prenantes afin de trouver des façons d'améliorer le transport en commun. Les solutions universelles ne fonctionnent pas au Nouveau-Brunswick. Soyez assuré que notre province, sous la direction de notre premier ministre et de notre ministère de l'Environnement, ainsi que d'un grand nombre de parties prenantes de la province... Nous devons examiner chacune des possibilités qui s'offrent à nous afin d'amener plus de gens à emprunter les transports en commun ou à faire du covoiturage. Nous pouvons aussi accomplir beaucoup de choses grâce à la sensibilisation de la population.

Dans la province, c'est un fait établi que 30 % de nos émissions de gaz à effet de serre proviennent des transports, et nous nous devons d'y remédier. Il faudra un certain temps pour y arriver, et il faudra faire preuve d'initiative. Nous devons travailler avec toutes les parties



prenantes de la province afin de trouver des manières d'y arriver. Je travaillerai avec le député d'en face s'il a de bonnes idées. Je suis certainement ouvert aux suggestions. Voilà pourquoi nous sommes allés au sommet sur la lutte contre les changements climatiques au Québec, soit pour pouvoir examiner ou mettre en commun des idées...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Coon : Selon l'étude de M. Bourgeois, une personne doit déboursier 5,74 \$ par heure de son salaire pour l'entretien d'une voiture compacte. Si vous gagnez le salaire minimum, il ne vous reste que 4,60 \$ l'heure, avant impôts, pour payer les dépenses liées à la garde d'enfants, à la nourriture, aux vêtements et au logement. Voilà pourquoi il est si cher pour les gens du Nouveau-Brunswick de travailler.

Dans la province, nous avons besoin d'un système de transport collectif facile à utiliser afin d'offrir une solution de rechange aux coûts élevés du transport automobile et de réduire notre pollution au carbone. Bien que l'ensemble de nos émissions de carbone aient baissé de 5 %, soit un niveau inférieur à ceux des années 90, l'empreinte carbone du transport automobile a augmenté, et le coût pour les gens du Nouveau-Brunswick de se rendre au travail continue d'augmenter en raison de notre réseau de transport inadéquat.

Le premier ministre utilisera-t-il son Initiative en matière d'infrastructure stratégique pour aménager un système de transport collectif qui fonctionne vraiment, tant pour la population que pour l'environnement? Merci.

L'hon. M. Kenny : Le député a soulevé de bons éléments. Voilà pourquoi nous investissons pour avoir de meilleures routes, afin que nous puissions améliorer les transports dans la province et les rendre plus sécuritaires. Nous nous employons aussi à améliorer l'accès à des services de garde. Nous améliorons la situation afin de pouvoir aider les familles ici au Nouveau-Brunswick.

Notre priorité absolue est de créer des emplois afin d'aider les gens dans le besoin à se déplacer dans la province. La deuxième priorité est d'atteindre l'équilibre budgétaire. La troisième priorité est de pouvoir aider les familles de la province. Voilà nos principales priorités. Nous le ferons en conjonction avec tous les gens de la province afin de trouver des façons d'y améliorer les transports.

Il s'agit d'une approche équilibrée. D'une part, il faut amener les gens à travailler dans la province et, d'autre part, il faut atténuer les changements climatiques dans la province. Nous travaillons sur tous les aspects, comme l'a mentionné le député d'en face. Nous voulons travailler en collaboration. Si vous avez plus d'idées sur des possibilités de collaboration, c'est l'endroit où les proposer. Venez me rencontrer, et travaillons ensemble pour faire progresser la province. Merci.



Système d'éducation

M. Jody Carr : Selon deux études récentes, l'intimidation, les comportements agressifs et la santé mentale des jeunes figurent parmi les plus importants problèmes qui se posent au personnel enseignant canadien. En 2012, l'Assemblée législative a adopté des changements proposés par un comité composé de parlementaires du côté de l'opposition et de parties prenantes. Les changements exigeaient que la production de rapports par les directions d'école et les interventions fondées sur des données probantes soient plus uniformes dans l'ensemble de la province.

Toutefois, nous avons vu le gouvernement éliminer le poste de coordonnateur de la lutte contre l'intimidation qui avait été créé à l'époque pour régler les problèmes en question. Même si l'incidence de l'intimidation a diminué, près de 60 % des jeunes âgés de 10 à 19 ans ont encore indiqué avoir été victime d'intimidation à l'école. Le ministre expliquerait-il pourquoi le poste de coordonnateur de la lutte contre l'intimidation a été éliminé au sein du ministère de l'Éducation?

L'hon. M. Rousselle : Je remercie le député d'en face. La journée d'aujourd'hui est certainement une grosse journée. Je suis vraiment reconnaissant de la question.

[Original]

Je dois ajouter que je suis toujours surpris lorsque j'entends l'opposition dire que le poste de coordonnateur de la lutte contre l'intimidation a été éliminé. Ce que je dois dire, c'est que, pour notre gouvernement, un environnement d'apprentissage positif est très, très important. Nous sommes très conscients de l'importance du rôle d'un coordonnateur qui s'occupe de tout ce qui concerne la diversité et le respect. Je pense que le gouvernement actuel démontre, et démontrera encore, l'importance qu'il accorde à ce poste de coordonnateur en matière de diversité et de respect.

Cela étant dit, effectivement, au cours des derniers mois, nous avons modifié le poste de coordonnateur de la lutte contre l'intimidation pour en faire un nouveau poste de coordonnateur de la diversité et du respect. Nous avons eu l'occasion d'en faire l'annonce à l'ensemble du personnel, le 13 mars dernier.

[Traduction]

M. Jody Carr : Il s'agit de nouveaux renseignements. J'aurais aimé que vous fournissiez ces renseignements lorsque les médias locaux ont posé des questions sur la situation liée au poste en question.

L'automne dernier, ainsi que plus tôt cette année, votre ministère a indiqué que le poste de coordonnateur de la lutte contre l'intimidation serait pourvu. Ensuite, le 17 avril, le poste a été aboli. Lorsque la question a été posée à votre ministère, les renseignements n'ont pas été fournis. Je suis content d'entendre que le poste a été transformé en poste de coordonnateur de la



diversité et du respect. Voilà qui tire au clair la question et l'engagement du gouvernement à l'égard de l'intimidation, des comportements agressifs et de la santé mentale des jeunes.

De plus, j'ai appris que le ministère comptait 17 postes d'enseignants coordonnateurs qui se consacrent à la santé mentale, à l'autisme, aux comportements, à la formation et au soutien du personnel enseignant. J'ai appris que ces 17 postes de coordonnateurs seraient abolis à la fin de juin.

Le ministre de l'Éducation confirmerait-il l'abolition des 17 postes d'enseignants coordonnateurs dans les domaines de l'intimidation, de la santé mentale, de l'autisme et des comportements?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je remercie le député d'en face pour sa question et j'y répondrai avec plaisir lors de la présentation de mes prévisions budgétaires, aujourd'hui. Cela me fera vraiment plaisir.

Cela étant dit, j'aimerais ajouter que, en ce qui concerne le poste de coordonnateur de la diversité et du respect, nous avons vraiment voulu inclure des éléments très importants qui visent à aller à la source du problème des milieux où il y a de l'intimidation. Dans cette optique, nous avons voulu faire en sorte que la personne responsable puisse vraiment couvrir l'ensemble du domaine et parler, non seulement d'anti-intimidation, mais aussi de choses comme l'orientation sexuelle, les milieux positifs d'apprentissage — comme je l'ai mentionné —, ainsi que tout ce qui a trait aux LGBTQ ; finalement, nous parlons ici de tout ce qui concerne l'inclusion.

Vous comprenez l'importance de ce nouveau poste qui regroupe différentes fonctions parce que nous voulons vraiment aller à la source du problème de l'intimidation.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé.

M. Jody Carr : Le ministre a parlé du nouveau poste qui remplacera l'ancien poste de coordonnateur de la lutte contre l'intimidation. J'en ai pris note et je suis content d'avoir les renseignements à cet égard.

Toutefois, les autres questions que je pose sont au sujet des 17 postes d'enseignants coordonnateurs qui seront abolis à la fin de juin. Les personnes qui détiennent ces postes s'occupent de questions liées à la santé mentale, à l'autisme, aux comportements, à la formation et au soutien du personnel enseignant dans la salle de classe. Si vous me dites que vous abolissez 17 postes pour les remplacer par un poste, il me faudra une confirmation.

Confirmeriez-vous que les 17 postes d'enseignants coordonnateurs seront éliminés à la fin juin? Les postes ont trait à la santé mentale, à l'autisme, aux comportements, à la formation et au soutien du personnel enseignant, lesquelles figurent parmi les principaux problèmes avec lesquels



est aux prises le personnel enseignant canadien et parmi les problèmes qui touchent le Nouveau-Brunswick. Les 17 postes ont-ils été abolis et éliminés de votre budget?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je remercie le député de l'opposition pour sa question. Je tiens à préciser une chose : Dans quelques instants, j'aurai l'occasion de répondre à ses questions concernant les postes auxquels il fait référence. Cela étant dit, je tiens à souligner que ces 17 postes consistaient en des contrats de deux ans, comme le sait très bien le député de l'opposition. Donc, il s'agissait de contrats pour faire en sorte qu'on puisse construire une force, afin que les gens puissent disposer d'outils pour pouvoir continuer leur travail par la suite ; donc, c'était pour renforcer les capacités.

J'aimerais encore une fois signaler que c'est le gouvernement précédent, qui est maintenant à l'opposition, qui a décidé que ces postes seraient d'une durée de deux ans. Par conséquent, des contrats de deux ans ont été accordés par les gens du gouvernement précédent, qui siègent maintenant du côté de l'opposition.

[Traduction]

M. Savoie : Si le ministre de l'Éducation subissait un test aujourd'hui, il échouerait, car il n'a répondu à aucune question de l'opposition. Il peut être perplexe et perdu autant qu'il le veut — et je suis certain qu'il l'était aussi à l'époque où il allait à l'école —, mais le fait est que les gens du Nouveau-Brunswick doivent savoir. Les postes en question seront-ils abolis? Si le ministre est si fier de répondre aux questions à la Chambre, pourquoi se cache-t-il derrière ses prévisions budgétaires? Pourquoi refuse-t-il de répondre à la question? C'est très simple. Les 17 postes seront-ils abolis?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je sais que les parlementaires du côté de l'opposition connaissent très bien la réponse que je vais leur donner : Au cours de l'étude des prévisions budgétaires, nous allons répondre à ce genre de questions. Je suis surpris de voir que des personnes qui ont passé quelque 15 années de leur vie à la Chambre ne connaissent pas encore cette règle de base, mais, même si je suis nouveau à la Chambre, je vais quand même prendre le temps de la répéter.

Cela étant dit, je tiens à répéter que les contrats de ces 17 personnes étaient d'une durée de deux ans et qu'ils ont été accordés afin de construire un milieu pour établir des forces nécessaires à la continuité du travail par la suite. Donc, ce sont les gens de l'opposition actuelle, qui siégeaient alors du côté du gouvernement, qui ont pris cette décision.

[Traduction]

Le président : Le temps prévu pour la période des questions est écoulé.

